

Vie pratique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **36 (2006)**

Heft 9

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cahier VIE PRATIQUE

GÉNÉRATIONS



Dessin Urs Zeier

Votations fédérales La BNS au secours de l'AVS

Le 24 septembre, le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative COSA qui propose d'affecter une partie des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) au financement de l'AVS. Le texte, lancé en 2002 par le Comité pour la sécurité de l'AVS (COSA), est défendu par le Parti socialiste et les Verts. Le Conseil fédéral et une majorité du Parlement sont en revanche opposés au projet.

Ce mois... dans Vie pratique

- 28 Débat**
Les bénéfices
de la BNS pour l'AVS
- 30 Cantons**
- 34 Pro Senectute**
Un marin à la barre
- 36 Assurances**
- 37 Info Seniors**
- 38 Droits**
Les Jeudis juridiques
- 39 Consommation**
Les marchés, ça a eu payé
- 40 Agenda**
- 41 Partage**
Soirées lecture

Les bénéfices de la BNS pour

Les bénéfices de la BNS sont aujourd'hui répartis à raison de deux tiers aux cantons et un tiers à la Confédération. L'initiative socialiste vise à modifier cette clé de répartition en versant chaque année un milliard aux cantons et le solde au fonds AVS.



D.R.

La Vaudoise **Marlyse Dormond**, conseillère nationale socialiste, copréside le comité en faveur de l'initiative COSA. Elle explique les raisons de soutenir cet objet le 24 septembre prochain.

– Pourquoi avoir lancé cette initiative ?

– Il faut se replonger dans le contexte de l'année 2000. Cette année-là, Christoph Blocher a fait une déclaration fracassante en proposant de privatiser l'AVS. Cela a provoqué un tollé dans toute la Suisse et beaucoup d'inquiétude. Un groupe de travail s'est alors constitué autour de l'ancien conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi, un des pères de l'AVS. Il a été une des chevilles ouvrières de cette initiative et président d'honneur de notre comité jusqu'à son décès en 2002.

– Que demande l'initiative ?

– Que les bénéfices nets de la BNS soient versés aux cantons et à l'AVS. Aujourd'hui, un tiers va à la Confédération et deux tiers

aux cantons. Avec l'initiative, un milliard reviendra aux cantons et le reste ira au fonds AVS. Ce solde dépend bien sûr du bénéfice. Si la banque fait des pertes, l'AVS ne touchera rien, si au contraire la BNS fait des gains mirobolants, cela représentera un gros apport pour l'AVS.

– Tous les cantons sont opposés à votre initiative...

– En s'opposant à notre initiative, les cantons font preuve de courte vue. Avant 1998, ils n'ont pas touché beaucoup d'argent de la BNS. De 1998 à 2001, année du lancement de l'initiative, ils ont reçu 1 milliard et ensuite, 1,672 milliard. En 2005, ils ont encore reçu les milliards provenant de l'or excédentaire de la BNS. Comme par hasard, cet argent leur a été versé un an avant la votation. Je pense qu'on les a achetés pour qu'ils s'opposent à l'initiative. Et ça marche ! Un certain nombre de cantons ont utilisé cette manne pour diminuer la fiscalité en introduisant un impôt dégressif qui profite aux contribuables les plus aisés. Nous estimons qu'il vaut mieux distribuer cet argent pour qu'il serve à un maximum de personnes, c'est-à-dire à ceux qui en ont le plus besoin.

– Selon vous, ce sont les rentiers qui en ont le plus besoin ?

– Dans notre pays 50% des rentiers n'ont que l'AVS pour vivre. Cette proportion ne va pas beaucoup changer à l'avenir. Avec l'augmentation du temps partiel, il y a beaucoup de personnes et surtout des femmes, qui n'ont pas accès au 2^e pilier. La volonté du Conseil fédéral est encore d'économiser 8 milliards de francs par année, d'ici à 2020, ce qui correspond à une baisse de 20% des rentes ! Une rente moyenne de 1704 francs aujourd'hui passerait ainsi

à 1371 francs par mois. Cela fait une différence énorme pour quelqu'un qui n'a que l'AVS pour vivre. Cela signifie aussi que davantage de personnes toucheront les prestations complémentaires (PC). Or, ces prestations sont financées pour un tiers par les cantons. Mais ça, les cantons ne le voient pas arriver !

– La durée de vie s'allonge, donc la période durant laquelle les rentes sont perçues augmente aussi. Vous ne pouvez pas nier que des mesures soient nécessaires ?

– Ce n'est pas tellement l'allongement de la durée de vie qui pose problème, mais davantage l'arrivée à la retraite des baby-boomers. Cette arrivée sera la plus massive entre 2010 et 2020. Le principal financement de l'AVS repose aujourd'hui sur les cotisations prélevées sur les revenus. A partir du moment où la masse salariale est en diminution, cela met en danger le financement de toutes les assurances sociales. Il est donc nécessaire de trouver un financement complémentaire. Le bénéfice net de la BNS représente un financement solide et durable. Il permet d'absorber le problème démographique qui est le nœud du problème de l'AVS. C'est un financement qui ne coûte rien aux rentiers, rien aux actifs et rien aux jeunes. Il conforte donc la solidarité entre les générations et permet de retarder une hausse des cotisations et une augmentation de la TVA.

– Les bénéfices de la BNS ne sont pas assurés. Si on compte sur ce bénéfice, ne fait-on pas courir un risque à l'AVS ?

– Non, parce que ce financement ne vient pas en remplacer un autre, mais il s'ajoute aux autres (cotisations et point TVA). N'oubliez pas que la situation de l'AVS est saine alors que les cotisations n'ont pas changé depuis 30 ans. Elle a presque toujours fait des bénéfices, malgré l'augmentation des rentiers. Entre 1975 et 2005, leur nombre a augmenté de 75%. On est passé de 961 000 à 1,684 million de rentiers durant cette période.

financer les caisses de l'AVS

– Selon de récentes statistiques, la situation des rentiers serait bien meilleure que celle des jeunes et notamment des jeunes familles. N'est-ce pas cette partie-là de la population qu'il faudrait aider ?

– Ces statistiques devraient être un peu plus affinées. Quand on affirme que les rentiers sont plus avantagés que les jeunes, on se fiche du monde ! Encore une fois : 50% des rentiers n'ont que l'AVS pour vivre. On sait aussi que 85 à 90% de la fortune est répartie sur 10% des rentiers, 90% des autres se partage 10 à 15% de la fortune. Non, la situation des rentiers n'est pas enviable. La majorité appartient à la classe moyenne inférieure et une bonne part d'entre eux a franchement besoin d'aide. La preuve, c'est que les prestations complémentaires augmentent, même si toutes les personnes qui y auraient droit ne les demandent pas.

– Que répondez-vous à ceux qui taxent votre initiative de populiste ?

– Cette initiative n'est pas populiste, mais elle est certainement populaire. C'est tout de même différent ! Elle jouit effectivement d'un certain capital de sympathie auprès du peuple.

– Comment expliquez-vous que tous les partis politiques soient opposés à votre initiative ?

– Dans le comité contre l'initiative, il y a un certain nombre de banquiers et de gens qui représentent les milieux financiers et bancaires. Pour eux, c'est d'abord une question de principe. C'est un peu plus étonnant de la part de l'UDC, même si ce parti est habitué aux contorsions, lui qui voulait qu'on verse tout l'or excédentaire de la BNS à l'AVS estime maintenant que les bénéfices nets ne doivent pas y aller. Cela dit, l'UDC est partagée. Dans notre comité, on trouve des gens d'autres partis, comme Jacques Neyrinck, du PDC, des personnalités du Parti chrétien social, du Parti évangélique et des Verts.

Propos recueillis par Mariette Muller

«TROP DE PRESSIONS SUR LA BNS»



Edipresse/J.-P. Guinnard

le 24 septembre, les 7 milliards restants de la vente de l'or de la BNS seront versés à l'AVS, en une seule fois. Je préfère cette manière de faire.

– N'est-ce pas un peu comme si le Parlement avait voulu se donner bonne conscience ?

– On ne peut pas parler de bonne ou de mauvaise conscience. Selon la répartition constitutionnelle, ces 7 milliards devraient aller à la Confédération en déduction de ses 120 milliards de dette. On a donc proposé de les affecter au fonds AVS/AI, mais uniquement en cas de refus de l'initiative.

– Certains cantons utilisent l'argent de la BNS pour diminuer la fiscalité. Cela ne vous gêne-t-il pas ?

– Dans le canton de Fribourg, par exemple, nous avons une fiscalité personnelle assez haute. Dans ce sens-là, soulager les familles me paraît une bonne solution. D'autres cantons ont une politique fiscale différente qu'ils mènent avec ou sans l'apport de la BNS.

– Vous préférez donc qu'un effort soit fait pour les familles plutôt que pour les aînés ?

– Non, il ne faut pas mal me comprendre. Je trouve qu'il faut un équilibre. On doit trouver une solution vraiment durable pour l'AVS sans passer par des recettes aléatoires et sans faire pression sur une institution comme la BNS, qui doit rester indépendante. Les personnes âgées ont tout avantage à ce que la politique économique et monétaire de la Suisse soit bien gérée, parce que si la croissance est bonne, l'AVS se portera mieux. Je ne joue pas les jeunes contre les plus âgés. Mon souci est aussi de trouver des solutions pour que les gens puissent avoir la sécurité au moment de leur retraite, avec le premier ou le deuxième pilier, pour ceux qui en ont un.

La conseillère nationale démocrate-chrétienne fribourgeoise **Thérèse Meyer** est opposée à l'initiative COSA qui, selon elle, mettrait en danger l'indépendance de la Banque nationale suisse. Son point de vue.

– Que reprochez-vous à l'initiative ?

– Le plus grand problème est de lier directement la Banque nationale, l'instrument monétaire et économique de la Suisse, avec une assurance sociale. Cela menace son indépendance.

– Selon la répartition actuelle des bénéfices de la Banque nationale, ce danger n'existe-t-il pas déjà ?

– Ce n'est pas la même chose, parce que la Confédération et les cantons savent qu'ils reçoivent cet argent en cas de bénéfice uniquement et cet apport n'est pas directement lié à leur financement. En ce qui concerne l'AVS, il y a un risque de pression parce qu'on va compter sur cette manne et estimer qu'il n'est pas nécessaire de faire des réformes. Nous opposons un contre-projet à l'initiative. Il a été approuvé par le Parlement. En cas de refus

Dessins enfouis dans notre mémoire

L'annexe de Conches du Musée d'ethnographie consacre une exposition colorée aux dessins réalisés par les élèves des écoles genevoises tout au long du 20^e siècle. Une émouvante plongée dans ses propres souvenirs de petit écolier...



Coll. M. Badel

1975 dessin d'Eric, 6 ans.

Nul besoin de se forcer pour visiter une exposition à l'annexe de Conches du Musée d'ethnographie de Genève. C'est dans un cadre enchanteur – en pleine nature face au Salève – et dans une ancienne demeure que ledit musée présente régulièrement des expositions remarquablement mises en scène, souvent pleines de charme et d'émotion. Le thème qui occupe les lieux jusqu'en fin d'année ne laissera personne indifférent. Quel que soit son âge – et même s'il a grandi ailleurs qu'ici – le visiteur verra remonter des souvenirs qu'il croyait définitivement oubliés en déambulant parmi «un siècle de dessins dans les écoles genevoises». Il en verra «De toutes les couleurs», titre de cette exposition qui conjugue à ravir enfance, imagination, art et pédagogie.

A l'origine de ce projet, on trouve la Criée, Communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance, qui détient avec des milliers de dessins

réalisés durant tout le 20^e siècle dans les écoles genevoises, un véritable trésor. C'est à l'artiste plasticienne Carmen Perrin qu'a été confiée la mise en scène de ces productions d'enfants dont l'extraordinaire variété ne révèle pas seulement l'évolution des méthodes d'enseignement, mais surtout une imagination débordante susceptible de s'exprimer à tout âge.

PRATIQUE, PUIS CRÉATIF

Reconnu de longue date comme indispensable à la formation de l'individu et au développement de la société, l'enseignement du dessin figure au programme des degrés primaires depuis l'instauration de la scolarité obligatoire en 1872. Au tout début, on ne respectait guère le regard du jeune enfant sur le monde qui l'entoure, et l'on s'efforçait de corriger ses «erreurs». Chez les plus grands, le dessin visera longtemps un but plus pratique qu'artistique, puisqu'il s'agissait alors de former les futurs ouvriers et artisans. Par la suite, l'abstraction fera place au dessin d'après nature. C'est dans les années soixante, par l'entremise de maîtres spécialisés et de nouvelles techniques plus attractives – dont le fameux Néocolor – que l'on donnera libre cours à la créativité de l'élève.

Cette créativité s'exprime sur trois étages, d'abord chez les



Centre d'iconographie genevoise

1914, leçon de dessin au tableau, école enfantine Malagnou.



Criée

1967, collage d'Adriano, 6 ans.

3 à 7 ans, puis chez les 8 à 12 ans. Les œuvres ainsi présentées – au mur ou sur des pupitres inclinés – côtoient de nombreux objets témoignant de l'environnement scolaire à différentes époques. C'est ainsi que d'une salle à l'autre, les souvenirs remontent, à l'image de la madeleine de Proust, à la vue d'une règle blanche et rouge côtoyant un tableau noir, ou d'une création rappelant un procédé que l'on avait soi-même expérimenté: broderie mêlée au dessin, bande dessinée, encre de chine ou imprimerie. A découvrir en famille, l'exposi-

tion «De toutes les couleurs» permettra à chacun de partager ses souvenirs à l'odeur d'encre, de colle ou de gouache.

Catherine Prélaz

» Musée d'ethnographie de Genève – MEG Conches, chemin Calandrini 7, 1231 Conches; tél. 022 346 01 25. A voir tous les jours, jusqu'au 31 décembre, de 10 h à 17 h, excepté le lundi. Entrée libre chaque premier dimanche du mois (avec visite guidée gratuite à 11 h). Internet: www.ville-ge.ch/meg

ENTRÉES GRATUITES

Le Musée d'ethnographie de Genève offre vingt entrées gratuites aux lecteurs de *Générations* pour l'exposition «De toutes les couleurs». Pour obtenir un billet gratuit, téléphonez au 021 321 14 21, aux heures de bureau.

NEUCHÂTEL

La tête dans les étoiles

Scruter le ciel à la lunette astronomique et découvrir les cratères de la Lune ou les anneaux de Saturne est une expérience fascinante. Séance d'observation à Neuchâtel.

Depuis quelques années, une poignée de passionnés d'astronomie ont redonné vie au vénérable observatoire de Neuchâtel, un lieu chargé d'histoire. Des séances d'observation sont organisées le vendredi soir à condition que le ciel soit dégagé. Il faut cependant éviter les nuits de pleine Lune qui sont trop lumineuses pour une bonne observation.

La séance débute par une introduction historique. On apprend ainsi que l'observatoire a été construit en 1857. Il avait pour mission de donner l'heure exacte à l'industrie horlogère qui en avait notamment besoin pour les certifications de précision. La lunette astronomique date pour sa part de 1912 mais à défaut d'un programme d'études astronomiques, elle a été relativement peu utilisée pour des observations scientifiques: à peine une dizaine d'années. Alors qu'elle était tombée en désuétude, des bénévoles se sont entêtés à la faire revivre.

DANS LA LUNETTE

La présentation terminée, on quitte la salle de théorie pour se retrouver sous la coupole en face de cet instrument imposant. La machinerie destinée à mouvoir la lunette est digne du professeur Tournesol! Mais cette



Une machinerie digne du professeur Tournesol permet de mouvoir la lunette.

pièce de musée est remarquable car elle fonctionne parfaitement et les observations sont de qualité.

C'est avec une certaine timidité que les visiteurs s'installent l'un après l'autre devant l'oculaire de la lunette et, là, l'émerveillement est au rendez-vous. Selon les périodes de l'année, ce sont des nébuleuses, des galaxies ou des planètes que l'on peut voir. Saturne est toujours intéressant à observer à cause de ses anneaux, jamais inclinés de la même façon. Jupiter avec ses bandes équatoriales et sa grande tache rouge est également bien visible. Et le spectacle des cratères de la Lune est toujours fascinant: voir de manière si nette le satellite sur lequel l'homme a marché est décidément impressionnant pour les néophytes. On en sort des étoiles plein les yeux. Mission accomplie pour les férus d'astronomie qui organi-

sent les soirées d'observation et qui réussissent à susciter l'intérêt du public pour notre univers. Une galerie de leurs superbes photos est disponible sur internet (www.astrosurf.com/obs-ntl).

Ariane Geiser

>>> Renseignements:

Soirées d'observation, les vendredis 1^{er}, 15, 22 et 29 septembre; 13, 20 et 27 octobre; 10, 17 et 24 novembre. Inscriptions par tél. au 032 861 51 50.

BÂTIMENT STYLE SAPIN

Appelé pavillon Hirsch, l'immeuble abritant la lunette astronomique est un élément marquant de l'Art nouveau dans le bas du canton de Neuchâtel. Ce joyau du style Sapin comprend un vestibule autour duquel sont réparties douze plaques de métal repoussé, évoquant une vision poétique des liens que l'homme entretient avec l'univers. L'ensemble se lit du sol au plafond – de la terre au ciel. Le caractère

minéral et l'organisation géométrique de la mosaïque confèrent une solide assise au décor qui se développe avec des éléments végétaux à mi-hauteur, pour s'élever dans les airs avec les oiseaux et les nuages et finalement atteindre le cosmos grâce aux étoiles. Des visites guidées sont parfois organisées.

>>> Rens. Service cantonal de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.

Mieux entendre, c'est mieux vivre

Aux Eaux-Vives

42, rue de la Terrassière - 1207 Genève - Tél. 022 840 27 40

Tram 12 et 16, arrêt Villereuse

Parkings: Villereuse - Eaux-Vives 2000 - Migros

À Champel

4, av. A. Bertrand - 1206 Genève - Tél. 022 347 47 66

www.novason.ch

Test gratuit sur présentation de cette annonce

➤ Adaptation toutes marques d'appareils acoustiques, numériques.

➤ Casque infrarouge pour TV, piles et accessoires.

➤ Réparation et fabrication d'appareils et d'embouts en l'heure dans notre laboratoire.

➤ Avertisseurs lumineux sans fil pour le téléphone et la porte d'entrée.

➤ Essai gratuit d'appareil chez vous.

NOUVELLE ROSERAIE

Saint-Légier (480 m)



CHALET FLORIMONT

Gryon (1 200 m)



VACANCES... en toute liberté!

Ces maisons – proche du lac Léman ou à la montagne – vous offrent: confort en chambres doubles ou individuelle, personnel compétent 24/24 h, suivi de soins, animations et excursions, évasion, nature, repos...

Transport assuré en car de Genève

Pension complète, de Fr. 95.- à Fr. 110.- par jour,

Renseignements, dates séjours et inscriptions: Secrétariat maisons de vacances,

Le CAD, Genève

Tél. 022 420 42 90 (8 h-12 h)

Fax 022 420 42 89



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale




Perna-Vitae® 400

Un soutien apprécié en cas de problèmes articulaires

Produit 100% naturel

Extrait de moules à chair verte enrichi de vitamine E naturelle

- Cure de 360 capsules de 555 mg

- Gel décontractant 125 ml

PRODUIT  SUISSE



Plus de 25'000 personnes bénéficient déjà de Perna Vitae en suisse romande

☐ Je suis intéressé(e) par vos produits, veuillez m'envoyer un échantillon.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Sekoya
DIFFUSION

Puits-Godet 12 2000 Neuchâtel

Tél. 0800 720 720 Fax 0800 720 721

VAUD

La Maison de la femme souffle trente bougies

La Maison de la femme à Lausanne fête ses trente ans d'existence, en même temps que les 110 ans de l'Union des femmes et les 100 ans de sa consultation juridique. Une belle journée en perspective qui sera aussi l'occasion de réfléchir à l'avenir.

La Maison de la femme, gérée par la Fondation Madeleine Moret, soufflera ses trente bougies le dernier jour de ce mois. La belle demeure, sise à l'avenue Eglantine à Lausanne, prépare une journée portes ouvertes pour marquer l'événement et fêter les 110 ans de l'Union des femmes de Lausanne et les 100 ans de sa consultation juridique.

C'est le 30 septembre 1976 qu'a été inaugurée la Maison de la femme. Trois ans plutôt, Madeleine Moret, la propriétaire de la villa, était décédée, en léguant tous ses biens à l'association féminine lausannoise. La généreuse donatrice souhaitait que sa maison devienne un lieu

de réunion et de rencontre pour les femmes. Par testament, elle voulait la création d'une fondation dont les buts seraient de «servir à la lutte pour les droits de la femme, la protection des intérêts féminins et l'amélioration de la condition de la femme». Trente ans plus tard, la mission est toujours la même. Pas étonnant donc que sous le même toit cohabitent plusieurs organisations féminines.

PROBLÈME DE RELÈVE

Eliane Lavanchy préside l'Union des femmes de Lausanne. A ce titre, elle est aussi une des quatre coprésidentes de la Fondation Madeleine Moret. «L'Union des femmes a été créée en 1896. Elle est apolitique et non confessionnelle, précise la présidente. Elle compte environ 130 membres, mais doit faire face à un problème aigu de relève.»

Dès le départ, l'organisation féminine s'est donné pour but de venir en aide aux femmes socialement défavorisées. En 1906, elle ouvrait son premier bureau de conseils juridiques gratuits. Cette activité est aujourd'hui encore le fer de lance de l'association. Entre 800 et 1000 personnes, femmes et

hommes, viennent chaque année consulter les avocats, lors des permanences qui sont organisées tous les jours de la semaine. «Les avocats, tous membres du barreau, sont bénévoles, relève Eliane Lavanchy. Nous n'avons aucune difficulté à les recruter; les jeunes sont particulièrement intéressés à collaborer avec nous.» A l'issue de la consultation juridique, les usagers peuvent recourir, si besoin est, aux services gratuits d'un écrivain public agréé, qui rédige pour eux lettres administratives, recours, demandes d'assistances, etc.

Des conférences, des animations diverses, mais aussi des moments de rencontre à l'enseigne d'«Un dimanche ensemble» complètent l'offre de la Maison de la femme. Parmi cel-

les-ci, les Eglantine Cafés, traitant à chaque fois d'un thème particulier, connaissent un succès grandissant. Ils constituent une tentative pour intéresser un public plus large.

Malgré un bilan positif, Eliane Lavanchy se montre plutôt pessimiste quant à l'avenir: «Nous devons faire face au vieillissement de nos membres et, comme toutes les organisations, nous avons des difficultés à trouver des personnes d'accord de s'engager et de s'investir bénévolement. La preuve, nous n'avons toujours pas trouvé de présidente pour la Fondation!»

Mariette Muller

» Maison de la femme, avenue Eglantine 6, 1006 Lausanne, tél. 021 323 33 22; www.maisondelafemme.ch



Jean-Claude Curchod

La Maison de la femme fête ses 30 ans, un anniversaire dont se réjouit Eliane Lavanchy, présidente de l'Union des femmes de Lausanne.

TRIPLE ANNIVERSAIRE

A l'occasion du triple anniversaire à la Maison de la femme, des portes ouvertes sont organisées samedi 30 septembre dès 10 heures, avec au programme, une visite des associations et services qui se partagent les locaux. Après l'apéritif et la partie officielle, un concert de musique classique réunira à 15 h les participants pour écouter le Trio Kraege (piano et violoncelles).

Le secrétaire romand a le pied marin

Nouveau secrétaire romand de Pro Senectute, Maurice Demont a connu un parcours de vie pour le moins original. Issu d'une famille d'agriculteurs, devenu marin au long cours, puis assistant social, il est à la fois proche de la terre, de la mer et des hommes. Rencontre avec un personnage atypique.

Rien ne prédisposait Maurice Demont à assumer la fonction de secrétaire romand de Pro Senectute. Né en 1960 dans une famille d'agriculteurs de Vuillierens, il a passé son enfance dans ce petit village vaudois, avant de poursuivre ses études au collège de Morges. «Après l'école, j'ai suivi une formation d'agriculteur à Marcellin, avant de commencer un apprentissage en Suisse alémanique.»

Pour parfaire ses connaissances dans le domaine agricole, il a effectué quelques stages dans des fermes, en France et en Suède. «Ce contact avec des gens de cultures différentes m'a énormément apporté. Les conditions de travail, très dures, étaient largement compensées par la gentillesse des personnes que je côtoyais.»

Pour compléter sa formation, Maurice Demont s'est encore lancé dans l'étude des langues et a suivi des cours de gestion et de maîtrise. Ainsi, il était fin prêt pour reprendre l'exploitation familiale. Seul problème: son père était encore très actif au début des années quatre-vingt. Il n'y avait pas de travail pour deux sur le petit domaine de Vuillierens.

L'AIR DU LARGE

En fin de compte, cette situation arrange plutôt le jeune homme très curieux qu'il était alors. «L'air du grand large m'attirait irrésistiblement. En 1981, je me suis donc engagé dans la marine marchande.» Une autre forme de découverte pour le mous-

saillon, qui gravit un à un les échelons de la hiérarchie jusqu'à terminer sa carrière comme chef steward sur un cargo. Son pouvoir d'adaptation lui facilite la vie à travers les mers du globe. «J'y ai appris le respect et l'importance des rapports humains. C'est durant toutes ces années de navigation que j'ai augmenté mon potentiel de connaissances de l'être humain.»

Après avoir brouillé pendant cinq ans, Maurice Demont aspire à revenir sur la terre ferme. A 26 ans, il commence un apprentissage de menuisier, parce qu'il aime travailler le bois. Mais il doit rapidement abandonner son nouveau job pour des raisons médicales. «C'était un coup dur, car j'adorais mon métier. Comme j'ai un tempérament dynamique, j'ai décidé de rebondir.»

Grâce à des relations nouées sur les océans... il est engagé aux Avants-sur-Montreux dans un centre de requérants d'asile nouvellement inauguré. Une formation continue en cours d'emploi lui permet de devenir assistant social. Il dirige dès lors un centre d'hébergement de la Croix-Rouge à Crissier, avant de changer de cap une fois de plus. «Quand le centre a cessé son activité, j'ai décidé de partir en Corse et de suivre une formation de moniteur de plongée sous-marine.» Durant quatre ans, il effectue divers travaux sous-marins en France et en Allemagne, avant de revenir au pays.

UN BUREAU SUR RAIL

Engagé au centre de consultation de Pro Senectute pour la région Morges-Aubonne, il retrouve alors une fonction sociale. «On m'a ensuite proposé un mandat dans le do-



Maurice Demont, nouveau secrétaire général romand de Pro Senectute.

main de l'informatique et de la statistique au secrétariat romand de Pro Senectute à Vevey.» C'est là qu'il va parfaire ses connaissances de la grande fondation au service des seniors.

Le 1^{er} mai dernier, Maurice Demont a été nommé secrétaire romand et membre de la direction du centre national à Zurich. «Le train est devenu mon second bureau, affirme-t-il. Je suis en déplacement la moitié de la semaine, entre Zurich et Lugano.»

Quant à ses passions, elles se résument aujourd'hui à sa famille (marié, il a un fils de 7 ans) et à ses amis. «J'aime les choses simples, les loisirs pas compliqués, les rencontres entre copains et les bons repas. J'aime cuisiner à l'instinct. Je regarde ce qu'il y a dans le frigo et j'invente de nouvelles

recettes.» Cet ancien marin et plongeur aime le sport et le grand air. Les grandes croisières à travers les océans font partie du passé. Aujourd'hui, il avoue un penchant pour les randonnées en montagne. Et lorsqu'il a envie de se changer les idées, il se plonge dans un livre d'histoire. «J'ai relu les mémoires du général de Gaulle, toute la révolution russe de 1917 et les grandes crises sociales qui ont secoué l'Europe.»

Quand ses fonctions lui laissent un peu de temps, il retourne à ses premières amours: les travaux de la ferme. Aujourd'hui, l'ancien marin se sent vraiment à l'aise sur le plancher des vaches. Il a besoin de cet équilibre pour mener de front ses nombreuses activités.

J.-R. P.

ADRESSES UTILES

Pro Senectute Bienne
Quai du Bas 92, c.p. 372,
2501 Bienne
e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

Pro Senectute Arc jurassien
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 482 67 00
Fax 032 482 67 09

Pro Senectute Fribourg
Ch. de la Redoute 9, c.p.
1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

Pro Senectute Genève
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

Pro Senectute Arc jurassien
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail: prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 421 96 10
Fax 032 421 96 19

Pro Senectute Arc jurassien
Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Pro Senectute Arc jurassien
Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

Pro Senectute Vaud
Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: direction@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

Pro Senectute Valais
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

UNE STRATÉGIE D'AVENIR

Dans le courant du mois de septembre, un important forum réunira les membres des 25 directions régionales de Pro Senectute et le Conseil de fondation. But de cette rencontre: définir une stratégie d'avenir. Pas question de révolutionner une Fondation qui fonctionne parfaitement bien, avec ses diverses entités régionales indépendantes. Pourtant, chaque directeur sera invité à apporter des idées pour la suite des activités de Pro Senectute, au-delà de 2010.

Les principaux problèmes qui se profilent à l'horizon sont d'ordre financier. À l'avenir, qui paiera quoi et comment? Certaines prestations seront à la charge de la Confédération, d'autres à la charge des cantons. Pas facile en un temps où les

caisses sont vides... Il s'agira de conserver, dans chaque région, un service public de qualité. Pour cela, il faudra impérativement établir des conventions entre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et les organisations cantonales, qui sont confrontées aux réalités du terrain. L'enjeu sera de trouver un consensus permettant de poursuivre l'œuvre de Pro Senectute dans la stabilité et dans la continuité. Si l'on se réfère aux statistiques, la situation des seniors s'est quelque peu améliorée au cours des dernières années. Pourtant, il reste toujours des personnes défavorisées, qui ont besoin de soutien. Même le pays le plus riche du monde a ses pauvres. Et tant qu'il en restera un, Pro Senectute aura sa raison d'être.

ASSURANCES

Des changements dans l'assurance maladie

Un certain nombre de changements ont eu lieu ou vont avoir lieu dans l'assurance maladie. Nous vous les présentons ci-après dans l'ordre de leur entrée en vigueur.

DEPUIS LE 10 MAI 2006

Prix des médicaments. Pour être admis sur la liste des médicaments remboursés, les médicaments doivent satisfaire aux critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité. Jusqu'à la date précitée, le caractère économique des médicaments était systématiquement réexaminé, sur la base d'une comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger, 15 ans après leur admission sur la liste. Dorénavant, les prix seront réexaminés de la manière suivante:

- Dans les 24 mois après l'admission sur la liste.
- A l'expiration du brevet du médicament, mais au plus tard 15 ans après l'admission sur la liste.
- Deux ans après l'expiration du brevet ou 17 ans après l'admission sur la liste.

Ce réexamen plus précoce et plus fréquent devrait permettre une baisse du prix plus rapide de certains médicaments.

Projets pilotes pour la prise en charge de prestations à l'étranger. En Suisse, l'assurance obligatoire des soins est soumise au principe de territorialité. Ainsi, sauf urgence ou cas de nécessité médicale (aucun traitement médical équivalent n'est possible en Suisse), seules sont prises en charge les prestations fournies par des prestataires autorisés en Suisse.

Dès la date précitée, et à titre d'expérience pour pouvoir en évaluer les incidences sur les coûts, le Département fédéral de l'Intérieur (DFI) peut autori-

ser des projets pilotes prévoyant la prise en charge par des assureurs de prestations fournies à l'étranger, dans des zones frontalières, à des personnes résidant en Suisse. La demande d'autorisation doit être déposée quatre mois avant le début envisagé de la mise en application du projet pilote. Le projet pilote doit remplir les exigences suivantes:

- Sa durée de validité s'étend jusqu'au 31 décembre 2009.
- Il est présenté conjointement par un ou plusieurs cantons et un ou plusieurs assureurs.
- Il est ouvert aux personnes qui sont assurées auprès des assureurs participant au projet pilote et qui ont leur résidence habituelle dans un canton participant au projet.
- Il établit la liste des prestations fournies à l'étranger qui seront prises en charge.
- Il établit la liste des fournisseurs de prestations étrangers qui sont admis à pratiquer dans le cadre du projet pilote.
- Les tarifs ou les prix des prestations fournies à l'étranger: sont convenus entre les assureurs et les fournisseurs de prestation étrangers et se situent entre les tarifs usuellement applicables pour l'assurance maladie sociale étrangère et les tarifs applicables en Suisse.
- Les tarifs ou les prix convenus entre les assureurs et les fournisseurs de prestations étrangers doivent être respectés par les fournisseurs, qui ne peuvent exiger de rémunération plus élevée.

- Il contient un concept du suivi scientifique mené par un expert indépendant et règle la répartition des coûts entre les cantons et les assureurs pour ce suivi scientifique. Les assureurs peuvent renoncer, pour les prestations fournies à l'étranger, en tout ou en partie au prélèvement de la quote-part (10%), de la franchise et de la contribution aux frais de séjour hospitalier.

DEPUIS LE 1^{ER} AOÛT 2006

Dès cette date, l'assurance maladie obligatoire des soins prend en charge, dans les zones à risque, la vaccination contre la méningo-encéphalite transmise par les tiques.

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2007

Traitements psychiatriques. Une nouvelle réglementation entrera en vigueur qui se définit en trois points:

- La psychothérapie est définie dans une ordonnance.
- S'il est probable qu'une thérapie se prolonge au-delà de dix séances, le médecin traitant est tenu d'en informer le médecin-conseil de l'assureur, après six séances. Sur la base de l'évaluation du médecin-conseil, l'assureur accorde alors une garantie de prise en charge des frais, provisoirement limitée à 30 séances supplémentaires.
- Lorsqu'une thérapie est appelée à dépasser 40 séances, un rapport du médecin traitant est exigé, en même temps qu'une demande de prise en

charge des frais. Actuellement, une telle mesure n'est prévue qu'au bout de 60 séances d'une heure.

La durée de validité de la nouvelle réglementation est provisoirement limitée à quatre ans, soit jusqu'à la fin de 2010. Elle sera soumise à évaluation pendant cette période.

RÉSERVES FINANCIÈRES DES CAISSES MALADIE

Actuellement, dans l'assurance maladie obligatoire des soins, les réserves doivent atteindre selon le nombre d'assurés, pour l'exercice annuel, au moins le pourcentage suivant des primes à recevoir.

Jusqu'à fin 2006, les réserves sont les suivantes: jusqu'à 25 000 assurés, 20% de réserves. Plus de 25 000 assurés, 15% de réserves.

En 2007 et 2008, les dispositions transitoires feront varier les réserves de la façon suivante: entre 50 000 et 150 000 assurés, 18% de réserves en 2007, 16% en 2008. Entre 150 000 et 250 000 assurés, 16% de réserves en 2007, 12% en 2008. Plus de 250 000 assurés, 13% de réserves en 2007, 11% en 2008.

Dès 2009, ces normes seront modifiées de la façon suivante: jusqu'à 50 000 assurés, 20% de réserves. De 50 000 à 150 000 assurés, 15% de réserves. Plus de 150 000 assurés, 10% de réserves.

On espère par cette mesure atténuer la hausse des primes.

Guy Métrailler



Appartements protégés au coeur de Morges

Une retraite différente !

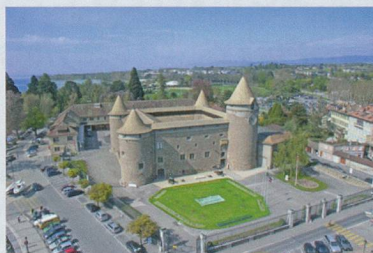
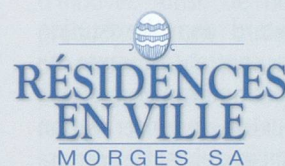
Préserver son entrain en choisissant un cadre de vie stimulant, garder son indépendance en toute sécurité, se décharger de tâches ennuyeuses, se sentir entouré, rassuré, et ceci en toute liberté et selon les désirs de chacun, c'est choisir de s'installer aux Résidences en Ville à Morges.

A un âge où les tâches ménagères, la cuisine, les courses et les problèmes de sécurité demandent beaucoup d'énergie, vous vous sentirez plus que jamais rassurés pour réaliser vos projets, rencontrer ou recevoir votre famille et vos amis.

Situés dans un havre de paix au coeur de la ville et proches de toutes les commodités.

De nombreux services vous sont proposés:

- restauration, libre à vous de manger chez nous
- ménage organisé par nos soins
- permanence d'une responsable 24h/24h
- dispositif d'alarme interne aux Résidences
- blanchisserie et repassage



Des appartements non meublés de 1 à 3,5 pièces, d'excellent standing et entièrement équipés. Une terrasse arborisée de 300m². Une ambiance chaleureuse.



Veuillez m'envoyer votre documentation

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ NPA/Ville: _____

Tél: _____

Coupon à renvoyer à :

Résidences en Ville de Morges

Rue des Charpentiers 5

1110 MORGES

Tél.: 021 804 57 77

Fax: 021 804 57 83

E-mail: info@residencesenville.ch

Site: www.residencesenville.ch

DROITS

En cas de retard, peut-on renoncer à un contrat?

J'ai récemment signé un contrat pour l'achat d'une voiture qui devait m'être livrée, il y a un mois. Vu un retard, j'ai annoncé au garage que je renonçais au contrat. Ma renonciation n'a pas été acceptée. Que peut faire le garagiste si je refuse de prendre le véhicule?

Un retard dans l'exécution d'un contrat de vente ne permet pas automatiquement à l'acheteur de renoncer à son engagement qui est de prendre possession de la marchandise achetée et de la payer. Très souvent, les contrats de vente sont accompagnés de «conditions générales» prévoyant que l'acheteur doit accepter la marchandise, en cas de retard de livraison. Pour qu'un retard de livraison permette de renoncer à un contrat, sans frais pour l'a-

cheteur, il faudrait que le texte prévoie expressément cette possibilité. Pareil accord ne peut donc se faire que d'entente avec le vendeur, au moment des pourparlers en vue de la conclusion du contrat.

Que peut faire le garagiste si un acheteur refuse de prendre livraison d'un véhicule? Il peut demander au juge l'autorisation de consigner le véhicule au nom de l'acheteur. Puis, il peut introduire une poursuite contre l'acheteur et si celui-ci fait op-

position au commandement de payer, le garagiste peut obtenir la mainlevée provisoire de l'opposition en présentant au juge le contrat signé mentionnant le prix et l'autorisation de consigner valant preuve de livraison. Suite à cette décision de justice, l'acheteur peut ouvrir contre le garagiste un procès nommé action en libération de dette dans lequel le juge doit examiner si la renonciation au contrat de l'acheteur est juridiquement admissible ou non.

N'est-il pas plus simple de chercher une solution à l'amiable avec le garagiste? En lui proposant, par exemple, de régler un certain montant pour qu'il accepte une résiliation de contrat.

Sylviane Wehrli

POUR VOS QUESTIONS

Droits: Générations
Rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne



Mouvement Des Aînés du canton de Genève

ACTIVITÉS ET COURS – SAISON 06-07

Plus de 40 activités pour les plus de 50 ans

Découvrez nos activités et bénéficiez des avantages et tarifs réduits MDA



SORTIES - EXCURSIONS

plus de 130 sorties par an

Amis du Rail

La Suisse en train à prix réduit

Cyclo 3 Excursions à vélo en Suisse et en France

Évasion-Montagne Marches, ski de fond et raquettes en montagne

Genève-Culture Visites entreprises, expositions, musées...

Marchons-Ensemble Marches en plaine

Minibus-Évasion Pays romand et France voisine en minibus

Restaurant-Découverte Découverte des restaurants genevois

Toutes Voiles Dehors Sorties en voilier sur le lac

CONTEURS DE GENEVE

Contes sur demande
Conférences - Spectacles
Formation de conteur

COURS

Anglais – Anglais Enfants
Espagnol - Informatique : ordinateur, internet, photo ...
Aquagym – Aquarelax
Gym Dos – Sophrologie
Taï-Chi - Visualisation - Yoga

ATELIERS

Couture - Dessin-Peinture
Écriture - Graphologie
Mémoire - Cuisine Hommes

SPORTS + JEUX

Billard Américain Club
Bridge Club + Cours
Curling Club + Cours
Pétanque Club
Rumicub Club
Scrabble Club
Tir à l'Arc Club + Cours

VOYAGES-VACANCES

35-40 destinations tous azimuts!

SERVICES

Lecture en Visite Lecture à domicile pour malvoyants

Parmi les Roses Soins de la Rosaïe du parc la Grange

Troc-Temps Réseau d'échanges de services gratuits

Permanence juridique gratuite
Permanence fiscale

SPECTACLES - CONCERTS

à prix réduits

Concerts du Dimanche, concerts d'Orgue, concerts de l'OSR Grand-Casino - Théâtres

THÉ-DANSANT

Tous les mercredis après-midi au Restaurant des Vieux-Grenadiers

DECOUVREZ LE CURLING !

Tarifs attractifs !

Le curling n'est plus l'apanage d'une élite snob ou argentée. Sport et jeu alliant technique, tactique, esprit de groupe et fair-play, il se pratique jusqu'à un âge avancé par les hommes comme par les femmes..



Présentation gratuite mardi 3 octobre à 9h30

Vidéo – Démonstration – Initiation – Verrée après séance

Cours d'initiation 10 x 2h, mardi matin Tarif : 160.- CHF

Club de Curling MDA Le mardi et vendredi matin (octobre-mars)
Tarif saison 06-07 (45 x 2h45): 350.- CHF

CONSUMMATION

Les marchés, ça a eu payé...



Jean-Claude Curchod

Même s'il a rétréci, le marché de Lausanne se tient encore deux fois par semaine, mercredi et samedi.

Les marchés aux fruits et légumes rétrécissent comme peau de chagrin. Mais si le nombre des maraîchers va en s'amenuisant, les idées ne manquent pas pour revivifier ce métier du terroir.

Comme tous les samedis matin d'été, il y a foule sur la place de la Palud à Lausanne. Il fait beau, les clients et les vendeurs ont le sourire. Pourtant, le marché n'est plus ce qu'il était. Sans tomber dans la nostalgie, force est de constater que le nombre de bancs tenus par des maraîchers locaux ne cesse de diminuer. «Le principal problème, c'est qu'il n'y a pas ou peu de relève», explique Roland Leimgruber, directeur de l'Office central vaudois de la culture maraîchère. En 1958, on recensait 1363 exploitations de type familial dans le canton de Vaud; il n'y en avait, en 2003, plus que 242. La difficulté de trouver de la main-d'œuvre et la pénibilité du travail sont les

facteurs qui expliquent la diminution drastique du nombre d'exploitants. La vente sur les marchés représente toutefois un débouché marginal, puisque 80% de la production indigène est écoulée auprès de la grande distribution, Coop et Migros en tête.

EFFET CISEAUX

Depuis une dizaine d'années, les conditions économiques se sont fortement péjorées. «Les prix à la production des produits agricoles ont baissé de 25%, tandis que les prix à la consommation des mêmes produits ont augmenté de 11%. On appelle cela l'effet ciseaux», précise, en économiste,

Roland Leimgruber. Alors que diminuaient les bancs des maraîchers, on a vu apparaître dans le même temps ceux des primeurs, autrement dit des commerçants qui ne produisent pas eux-mêmes, se contentant de revendre des marchandises, souvent exotiques. L'augmentation des coûts et la dégradation des conditions de production sont aussi pointées du doigt par Roland Leimgruber. «En Suisse, on est beaucoup trop tatillon sur le

plan de l'hygiène et des contrôles des résidus dans les produits», souligne-t-il. A cela s'ajoutent encore les prix pratiqués par la police du commerce pour la location des emplacements. «Les villes ne favorisent pas les producteurs locaux. Elles ne leur

font en tout cas pas de conditions particulières.»

Pour faire face à toutes ces difficultés et parce qu'il faut survivre, les maraîchers tentent d'innover. Ainsi, de nombreux producteurs ont ouvert leurs propres marchés paysans où ils pratiquent la vente directe à la ferme. Pour sensibiliser les consommateurs, particulièrement les jeunes, ils multiplient les campagnes d'information sur les bienfaits pour la santé d'une alimentation riche en légumes et en fruits. A cet effet, ils s'approprient à publier une bande dessinée *Le Roi Boudin*, signée Trinco. Elle sera distribuée gratuitement lors de la Journée des maraîchers au Comptoir suisse (*lire encadré*). D'autres projets sont en gestation, comme un dessin animé en trois dimensions destiné aux chaînes de télévision. «Le maraîcher est d'un naturel optimiste, note Roland Leimgruber. Il a appris à prendre la vie du bon côté et aussi à se battre.»

Mariette Muller

COMPTOIR SUISSE

Les maraîchers s'exposent

Le Forum des magiciens de la terre est devenu une des attractions incontournables du Comptoir suisse (15 au 24 septembre). On vient pour y admirer la gigantesque décoration centrale réalisée avec des fruits, légumes et fleurs du pays. L'événement à ne pas manquer aura lieu le 20 septembre à l'occasion de la Journée des maraîchers, avec un spectacle pour petits et grands

de dressage de légumes. Enfin, comme chaque année, le clou de la manifestation se déroulera le dernier dimanche du Comptoir en fin de journée avec la braderie de tous les produits exposés, vendus par sac au prix de cinq francs.

»» Comptoir suisse, Forum des magiciens de la terre – halle 14 – Journée des maraîchers, mercredi 20 septembre, spectacle à 14 h 30 et 16 h 30.

Informations romandes

VAUD

PRO SENECTUTE – Thé dansant, mardi 5 septembre, de 14 h à 17 h, salle de spectacles de Renens (tél. 021 646 17 21); mardi 19 septembre, de 14 h à 17 h, salle communale, Bordinette 5, Paudex (tél. 021 646 17 21); jeudi 21 septembre, de 14 h à 17 h, salle du «Grenier Bernois», Morges (tél. 021 804 98 98); dimanche 24 septembre, de 14 h à 17 h, restaurant Préaux-Moines, Cossonay (tél. 021 861 04 74); jeudi 28 septembre, de 14 h à 17 h, Hôtel de la Gare, Payerne (tél. 026 662 66 07). Bus du Jass, lundi 25 septembre (tél. 021 646 17 21). Séjours: l'Alsace à vélo, du 19 au 24 septembre. Sorties hebdomadaires, walking et nordic walking, toute l'année à Lausanne.

Rens. Pro Senectute Vaud, rue du Maupas 51, 1004 Lausanne, tél. 021 646 17 21; www.vd.pro-senectute.ch

L'ESCALE – Excursions, le Domaine de la Doges, un joyau du patrimoine historique régional, jeudi 7 septembre; la Tour-de-Gourze, jeudi 21 septembre.

Centre de loisirs pour aînés, rue du Léman 7, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021 944 25 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Excursion, vadrouille en Haute-Savoie au Jeûne Fédéral, 3 jours entre alpages et terroir. Danse du monde, vous avez envie de bouger et de laisser bouger votre corps, alors entrez dans la danse en rejoignant le groupe folklorique du MDA, les mardis de 11 h à 12 h 15, toutes les deux semaines.

Renseignements et inscriptions: Secrétariat MDA, place de la Riponne 5, 1005 Lausanne, tél. 021 321 77 66.

MAISON DE LA FEMME – En balade à Morges avec l'Union des Femmes, jeudi 14 septembre (sur inscription); un dimanche ensemble, dimanche 24 septembre, dès 14 h 30; lunch-conférence, jeudi 28 septembre, de 12 h à 14 h: «Ce que traite l'acupuncture», par le docteur Dr Didier Vandesrasi. Fête, samedi 30 septembre, dès 10 h, portes ouvertes à l'occasion des 30 ans de la Maison de la Femme, des 110

ans de l'Union des Femmes de Lausanne et des 100 de sa consultation juridique (*lire p. 33*).

Maison de la Femme, Fondation Madeleine Moret, Avenue Eglantine 6, 1006 Lausanne, tél. 021 323 33 22; www.maisondefemme.ch

MUSIQUE ET DANSE – Salle des spectacles d'Epalinges, mardi 12 septembre, de 14 h à 17 h (entrée libre, chapeau à la sortie). Animation: Michèle et son accordéon.

GENÈVE

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Amis du rail, course surprise, jeudi 21 septembre.

Evasion montagne, Col de la Fenêtre, jeudi 7; tour de la Haute-Pointe, jeudi 14; Pic Marcelly, jeudi 28. Minibus Evasion, la Cabane des Pêcheurs – Lac de Neuchâtel, mardi 5; Col de la Croix-de-Cœur, vendredi 15; la Désalpe à Charmey, samedi 23. Genève-Culture, le CERN: exposition Microcosme, mardi 12 (inscriptions obligatoires). Cyclo, tour du Môle, mercredi 13; tour du lac d'Annecy, mercredi 27. «Pédales douces», sorties faciles 20-30 km, jeudis 7 et 21.

Renseignements et inscriptions: Secrétariat, 2, boulevard Carl-Vogt, case postale 14, 1211 Genève 8, tél. 022 329 83 84.

AVIVO – Service social, tél. 022 329 13 60. Excursions,

LOISIRS ET SPORTS



Alain Gavillet/a

Le Service des sports de la Ville de Genève propose gratuitement de nombreuses activités aux aînés. Des cours d'autodéfense au tennis de table, en passant par le jogging ou le taï-chi, l'offre comporte une quinzaine de disciplines. En outre, des séjours sportifs sont proposés à des prix attractifs.

» Rens. Service des sports de la Ville de Genève, Centre sportif des Vernets, case postale 1769, 1211 Genève 26, tél. 022 418 40 00. Réception du lundi ou vendredi.

Lyon, jeudi 14 septembre; lac d'Annecy, mardi 26 septembre. Voyages, Senigalia, du 12 au 21 septembre; la Provence, du 30 septembre au 4 octobre; la Sicile, du 10 au 16 octobre; Paris, du 30 novembre au 4 décembre. Autres activités selon programme.

Renseignements et inscriptions: 25, route du Vieux-Billard, 1205 Genève, tél. 022 329 14 28 (tous les après-midi de 14 h à 17 h, 1^{er} étage).

ANIMATION POUR RETRAITÉS – Balade pédestre, «Veyrier: balade au bord de l'Arve», mardi 5 septembre, à 14 h Thé dansant «Sous le soleil de l'Italie» et clôture des activités de l'été, jeudi 21 septembre, à 14 h.

Inscriptions obligatoires.

Centre animation pour retraités CAD, route de la Chapelle 22, 1212 Grand-Lancy, tél. 022 420 42 80.

GYM SENIORS – Reprise des cours la semaine du 11 septembre. 150 cours dans tout le canton. Ateliers Equilibre, dès le 27 septembre, aux Acacias, les lundis à 14 h 30; à la Servette, les jeudis à 10 h et à Thônex, les vendredis à 10 h (12 séances pour le prix de Fr. 120.-). A Onex, les mardis à 14 h 30, cours de mobilité et équilibre (10 séances au prix de Fr. 75.-).

Rens. Secrétariat de la gymnastique seniors Genève, avenue Ernest-Pictet 24, Genève, de 8 h à 11 h 30, tél. 022 345 06 77.

CONFÉRENCES – Le Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG) organise un cycle de conférences, la première aura pour thème: «Mieux vivre nos émotions», mardi 19 septembre de 18 h 30 à 20 h 30 (prix: Fr. 25.-).

Rens. et inscriptions: CLAFG, rue de la Synagogue 2, tél. 079 686 67 45.

EDUCATION – Lancement à Genève de la campagne natio-

nale «L'éducation donne de la force». Conférence publique sur le thème «Encourager», mardi 12 septembre, auditoire Jean Piaget (Uni-Dufour), de 20 h à 21 h 30. Rens. www.familles-geneve.ch/edf

NEUCHÂTEL

PRO SENECTUTE SPORT – Randonnées de Neuchâtel, 12 septembre, Montmollin-Valangin; 21 septembre, Journée romande en Valais; 26 septembre, Chiètre-Kallnach; jeudi 28 septembre, randonnée pour très bons marcheurs Saint-Imier-Courtelay (échelles à gravir). Randonnées des Montagnes neuchâteloises, 14 septembre, torrée; 28 septembre, Journée romande en Valais. Nordic walking, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Fontainemelon et Cernier, dès septembre. Cours de danses traditionnelles à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Colombier. Cours de yoga à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Cours de gymnastique du 3^e âge dans tout le canton, toute l'année, donnés par des monitrices spécialisées.

Rens. Pro Senectute Arc jurassien, rue du Pont 25, La Chaux-de-Fonds, tél. 032 886 83 02.

PRO SENECTUTE ANIMATION – Atelier mémoire à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel; espaces Animation, chaque mardi après-midi à Neuchâtel; cours d'informatique et Cyberthé, La Chaux-de-Fonds.

Rens. Pro Senectute Arc jurassien Animation, Neuchâtel, tél. 032 729 30 40.

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Photographie numérique, travaux pratiques et créatifs en extérieur, sur ordinateur et en laboratoire. Cours à l'Atelier de Marie-Laure Mores, à Corcelles, les mardis et mercredis de 9 h à 11 h. Autres cours: anglais (différents ni-

veaux), peinture sur soie, cuisine, sophrologie, gymnastique douce, gym du dos, tai-chi, calligraphie chinoise, aqua-gym, réactualisation des connaissances en matière de conduite automobile. Minigolf, pétanque, scrabble et jeux de société.

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat MDA, rue de l'Hôpital 19, case postale 2666, 2001 Neuchâtel, tél. 032 721 44 44.

FRIBOURG

PRO SENECTUTE – Atelier équilibre à Bulle, Fit-Gym – Fitness – Tchouckball à Villars-sur-Glâne, relaxation dans l'eau à Tinterin, lessive «Spécial Messieurs», cours de prévention à la conduite, droits et consommation en collaboration avec la FRC, jeux d'échecs... et beaucoup d'autres activités à découvrir. Recherche de bénévoles intéressés à accompagner les aînés pour des balades conviviales dans différentes régions du canton.

Programme et inscriptions: Secrétariat Pro Senectute Fribourg, chemin de la Redoute 9, case postale 44, 1752 Villars-sur-Glâne 1, tél. 026 347 12 40.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Journée connaissance des champignons, mardi 12 septembre. Diverses activités culturelles, récréatives et sportives, chorales, groupe musical, théâtre, conteuses, peinture, informatique, initiation au patois, généalogie, jass, tennis de table, gymnastique, marche, billard, repas de l'amitié, rencontres, excursions en Suisse, repas de fin d'année. Rens. 026 424 45 02 ou 026 402 80 64.

VALAIS

PRO SENECTUTE – Programme des activités auprès du Secrétariat cantonal de

Sion, Pro Senectute Valais, tél. 027 322 07 41.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Croisière-repas, vendredi 22 septembre, au Saut-du-Doubs avec animation à bord du bateau. L'après-midi, visite du Musée de l'Horlogerie à La Chaux-de-Fonds. Inscriptions jusqu'au 17 septembre.

Rens. R. Tissières, président, Case postale 933, 3960 Sierre, tél. 027 455 64 37 ou 079 220 78 11.

JURA

AVIVO – «Les aînés et la surdité», conférence du Dr L. Tschopp. Restaurant de la Charrie à Delémont, jeudi 28 septembre, 14 h.

Avivo, section jurassienne, case postale 44, 2800 Delémont.

JURA BERNOIS

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Nouvelle activité: aqua-gym à Moutier et Courfaivre avec monitrice reconnue par certaines caisses maladie (rens. Secrétariat MDA, tél. 032 721 44 44). Midi-rencontre, restaurant FIG, à Moutier, dès 11 h 45 (inscriptions: tél. 032 323 93 58 ou 032 481 14 07). Club de la découverte, Corcelles (BE) – Gorgira – Raimeux, journée avec pique-nique, mercredi 27 septembre (inscriptions obligatoires, tél. 032 325 18 14 ou 032 493 23 27). Boccia ou minigolf tous les 15 jours le lundi après-midi à 14 h, au bocciódrome de Corgémont ou au minigolf de Reconvilier (tél. 032 489 10 20 ou 032 489 15 47). Stamm MDA, une fois par mois le vendredi à 14 h au Restaurant de l'Union, rue Bubenber 9, à Bienne (tél. 032 325 18 14 ou 078 605 18 14).

PARTAGE

Entrez, l'auteur est dans le salon!

La formule est simple : un écrivain romand est invité à lire ses textes. Chacun est libre de venir l'écouter, gratuitement. Ces rendez-vous mensuels ont lieu à Rolle, dans l'appartement de Rosmarie Burri.

L'idée est tellement bonne et facile à réaliser qu'elle devrait essaimer. C'est du moins l'envie de Rosmarie Burri, qui organise depuis trois ans ces soirées littéraires, chez elle, à Rolle. « Il faut finalement un minimum d'infrastructure, dit-elle. Une grande pièce où l'on peut installer quelques dizaines de sièges, chacun amenant quelque chose à boire pour l'après-lecture, un peu de disponibilité pour appeler les auteurs et proposer un programme sous forme d'affichettes ou de papillons à distribuer. »

AU PROGRAMME

Le 26 septembre : Pierre-Marie Pouget, écrivain et philosophe rollois, auteur d'une trilogie romanesque parue aux Editions du Mardier.

Le 31 octobre : Antoine et Madeleine Bossard ont recueilli les lettres du Front de 1914-1918, *Si je reviens comme je l'espère*, Editions Grasset.

Le 28 novembre : Jean-Louis Kuffer.

Le 26 décembre : soirée d'échange de livres.

Entrée libre, à 20 h, Grand-Rue 78, à Rolle, 1^{er} étage, chez Rosmarie Burri, tél. 021 825 32 36.

Les premières rencontres ont eu lieu à la bibliothèque de Perroy, à l'instigation de Rosmarie, alors bibliothécaire responsable du lieu. Puis, la jeune femme s'installe à Rolle et comme elle dispose de place chez elle, elle poursuit l'aventure. « Avec beaucoup de bonheur », ajoute-t-elle. Une trentaine de personnes en moyenne se pressent le dernier mardi du mois au rendez-vous rollois. Par beau temps, la réunion se tient dans le délicieux jardin, à l'arrière de la maison.

Alexandre Voisard, Michel Bühler, Mousse Boulanger, Mary Anna Barbey, entre autres, sont ainsi venus lire leurs œuvres et partager un moment de discussion avec des lecteurs attentifs. « La qualité d'écoute est absolument magnifique, remarque Rosmarie Burri. Et les auteurs en sont très reconnaissants. »

UN CONTACT EXCEPTIONNEL

Difficiles à convaincre, les écrivains romands ? « Pas du tout, raconte l'organisatrice. Ils acceptent volontiers et pourtant, ils ne sont pas rémunérés, puisque la formule se veut entièrement gratuite. » Un moment intense de complicité avec des lecteurs, des auditeurs, l'occasion ne se présente pas si souvent pour les créateurs solitaires que sont les écrivains.

Tous n'ont pas l'habitude de lire leurs textes à haute voix



Xavier Lecoulre

Devant un auditoire attentif, Rosmarie Burri présente l'auteur de la soirée littéraire.

devant un public, certains sont à l'aise, d'autres moins, mais le courant passe si bien que le trac disparaît. « On constate souvent que les écrits prennent une autre dimension lorsqu'ils bénéficient de la lecture orale, au rythme propre que lui donne celui qui les a composés. » Rosmarie Burri se souvient tout particulièrement du phrasé original d'un Nicolas Bouvier.

Une ou deux fois par an, la formule varie un peu. C'est un habitué des rencontres, un lecteur, qui a « carte blanche ». La personne choisit un auteur qu'elle affectionne et dont elle lit quelques extraits de son choix. Des passages d'Alice Rivaz, de Marguerite Burnat-Provins, mais aussi d'écrivains étrangers comme Luis Sepulveda, ont été présentés au public.

En décembre, juste après Noël, la soirée prend aussi une couleur particulière. Ceux qui le souhaitent amènent un livre qu'ils chérissent, dont ils lisent quelques lignes avant de l'offrir à une personne de l'assemblée.

Une manière originale de faire circuler les bouquins.

PLAISIR DE LA RENCONTRE

Le public de ces soirées est varié. Des personnes âgées qui ont de la difficulté à lire, des plus jeunes, des lecteurs acharnés, des gens qui n'ont pas toujours le temps de lire. L'important, c'est surtout la rencontre. « La poésie n'est pas toujours facile d'accès, note Rosmarie Burri. J'ai été très touchée du témoignage d'une dame qui me racontait que la poésie percutante de Claire Genoux l'avait bouleversée au point qu'elle s'était lancée à la découverte de la poésie française dont elle ignorait tout. »

Dans une année, Rosmarie Burri passera la main, happée par d'autres projets. Elle espère vivement que vont éclore de nouvelles soirées à Rolle ou ailleurs, autour du trésor sans fin que constitue la littérature.

Bernadette Pidoux